

CONCORDANCE DES
OBJECTIFS DU PROJET EN
FONCTION DE LA DÉFINITION
DE L'INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE
DONNÉE AU CHAPITRE 1

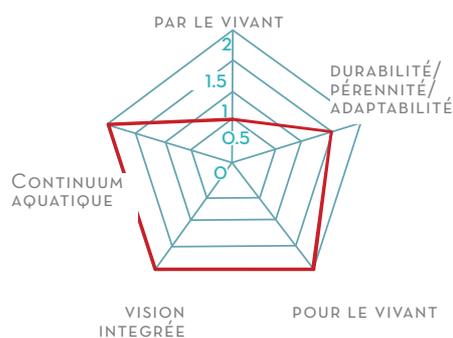


FIGURE 247



SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

BASSIN: LOIRE-BRETAGNE
RÉGION: PAYS DE LA LOIRE
DÉPARTEMENT: SARTHE
COMMUNE: SABLÉ-SUR-SARTHE

FICHE

4

Travaux d'aménagement d'un espace naturel sur la Vaige à Sablé-sur-Sarthe

Le plan d'eau de Sablé-sur-Sarthe pourrait être le vestige de l'ancien plan d'eau d'agrément du château Sablé-sur-Sarthe datant du 18^{ème} siècle. Il est formé par un élargissement ponctuel induit par 2 ouvrages hydrauliques construits au niveau de la confluence de la Vaige et de la Sarthe. Les anciens vannages assurant la régulation des niveaux d'eau et le fonctionnement d'un moulin, aujourd'hui disparu, ont été remplacés par des clapets mobiles de régulation établis sur le cours de la Vaige, au pied du château entre 1985 et 1986.

En aval du plan d'eau, le cours de la Vaige est composé :

- d'un bras principal de 470 m sur 10 m de large connecté à la Sarthe ;
- d'un bras secondaire de 310 m sur 6 m de large connecté à la Sarthe;
- d'un bras mort de 120 m sur 9 m de large permettant l'alimentation en eau du plan d'eau par une prise d'eau sur la Sarthe en amont du barrage de celle-ci. Ce bras d'eau a été comblé à une certaine époque. Seul un léger filet d'eau passe aujourd'hui dans un fossé.

REPRÉSENTATION DU PLAN D'EAU ET DE LA VAIGÉ.



FIGURE 248

Le plan d'eau est un lieu fréquenté et apprécié par les pêcheurs et les promeneurs. Cependant, l'arrêt des opérations de curage dans les années 90 a entraîné son envasement. En 2010, des pêcheurs ont déposé une pétition au bureau du Syndicat demandant un curage du plan d'eau. En parallèle, une étude était menée par le syndicat afin de restaurer la continuité écologique sur les 32 autres ouvrages de la Vaige. Face à l'impossibilité réglementaire de curer le plan d'eau, le syndicat a organisé une rencontre sur le terrain avec la commune de Sablé-sur-Sarthe, les pêcheurs et la Police de l'eau pour écouter les demandes des pêcheurs.

Différentes réunions ont ensuite été organisées pour décider des aménagements à réaliser. Les premières réunions ont mis en évidence l'incohérence des attentes des différents partenaires : certains voulaient garder un plan d'eau profond (usagers pêcheurs), d'autres voulaient voir la rivière courante (Onema), d'autres encore une roselière (LPO). La Ville de Sablé sur Sarthe tenait à garder les ouvrages en place tandis que la DDT et l'Onema souhaitait leur démantèlement. Le syndicat a donc décidé de mener une opération expérimentale d'ouverture des clapets pour voir l'état du site et montrer comment seraient les terrains après leur suppression. Des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Syndicat, Mairie de Sablé-sur-Sarthe, Onema, DDT, Fédération et Association de pêche et Ligue de Protection des Oiseaux, AELB, CG, Région) ont eu lieu pour dresser une liste d'objectifs pour les prochains aménagements. Ces objectifs sont les suivants :

- restaurer la libre circulation piscicole et respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en termes de bon état écologique (DDT) ;
- préserver les capacités de stockage du site en cas de crue ;
- rester en cohérence avec les actions du syndicat et mettre en place une gestion écologique sur le site : amélioration de la morphologie du cours d'eau par développement de successions de radiers et de mouilles (Onema) ;
- améliorer l'accessibilité à la rivière : pontons, points de pêche accessibles aux handicapés ;
- conserver une hauteur d'eau suffisante pour la vie piscicole et le maintien de l'activité de pêche (usagers pêcheurs) ;
- aménager le site pour créer un site refuge pour l'avifaune (LPO).

Suite à un diagnostic technique en présence des propriétaires et Association de pêche, le Service technique du Syndicat de Bassin de la Vaige a conclu que les ouvrages étaient en mauvais état. En parallèle, l'étude réglementaire menée par la DDT72 a montré que la commune n'avait plus les droits d'eau. L'ensemble du comité de pilotage a donc décidé de supprimer les ouvrages et de favoriser les actions permettant le rétablissement de la libre circulation sédimentaire et piscicole.

AMÉNAGEMENTS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les principaux aménagements réalisés sont les suivants :

- Au niveau des bras :
 - o reprofilage du lit d'étiage ;
 - o construction d'une frayère à brochets et installation d'un vannage à l'entrée de la frayère à brochets ;
 - o gestion du risque d'inondation par construction d'un déversoir de crue sur le bras secondaire.
 - o suppression des clapets et réalisation d'une échancrure en V dans le seuil béton du clapet du bras principal ;
 - o stabilisation de l'atterrissement de la retenue et construction d'une zone refuge pour la faune ;
- Au niveau du plan d'eau :
 - o la préservation de l'îlot central bordé par une roselière en rive droite (à l'opposé de la zone accessible au public) à l'aide d'enrochements et de plantations ponctuels et limités ;
 - o la préservation du lit présent en rive gauche (zone accessible au public et aux pêcheurs) avec recharge du lit en substrats granulométriques adaptés (graviers et pierres).

Les objectifs définis par le SDAGE et concernés directement par le projet ont été pris en compte. De même, le projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de rétablissement de la libre circulation sédimentaire et piscicole portée par la DCE. Il constitue une avancée importante pour la masse d'eau de la Vaige dont l'objectif de bon état chimique a été fixé à 2015 et celui de bon état écologique à 2021. Les aménagements réalisés doivent permettre de restaurer le transport sédimentaire, la circulation des poissons migrateurs et les capacités d'accueil du site pour la faune et la végétation.

La renaturation du site doit donc permettre à terme une amélioration globale de l'état écologique du site. Ces améliorations du milieu vont de pair avec la prise en compte du risque inondation et des potentialités de pêche du secteur.

LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION :

ZONE D'EXPANSION DES CRUES À SABLÉ-SUR-SARTHE



FIGURE 249

PPRI DE LA SARTHE À SABLÉ-SUR-SARTHE

Le secteur d'étude se situe dans le lit majeur de la Sarthe comme en témoigne le fond alluvionnaire. Cette position est visible également par rapport au positionnement dans la zone d'expansion de crue de la Sarthe elle-même. Afin de prendre en compte le risque d'inondation, les scénarios proposés ont été modélisés et comparés à l'état actuel.

POUR EN SAVOIR PLUS

Syndicat du Bassin de la Vaige, 53 270
SAINTE-SUZANNE
02. 43. 68. 11. 49

SUIVI ÉCOLOGIQUE PRÉVU

- le suivi hydrobiologique (IBGN, IBDN et IPR) sera assuré tous les ans ;
- l'entretien de la ripisylve au droit de la zone refuge LPO sera assuré par le Syndicat de la Vaige à la période indiquée par la LPO ;
- l'entretien des autres zones rivulaires sera assuré par le propriétaire (la commune de Sablé-sur-Sarthe) au rythme imposé par l'évolution de la végétation ;
- le suivi de la population d'oiseaux continuera d'être assuré par la LPO ;
- si nécessaire, un suivi floristique pourra être mis en place par le Syndicat après contact de Sarthe Nature Environnement ;
- l'entretien du déversoir de crue sera la compétence du Syndicat du Bassin de la Vaige. Une visite mensuelle sera assurée par son Service technique. En outre, un technicien vérifiera le déversoir après chaque événement hydrologique important.

Les aménagements ne nécessitent pas de mesures d'entretien ou de maintenance spécifique autre que l'entretien courant en rivière (gestion de la ripisylve par exemple). Ces prestations seront réalisées par le syndicat.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

Suite à l'enquête publique réalisée en Juillet 2013 conclue par un avis favorable du Commissaire enquêteur et l'avis favorable du CODERST, les travaux sont déclarés d'Intérêt Général par arrêté préfectoral en octobre 2013. L'installation du chantier se déroulera courant novembre 2013 et les travaux seront réalisés entre novembre 2013 et juin 2014.

GOVERNANCE

Maitre d'ouvrage : Syndicat de bassin de la Vaige

Maitre d'œuvre : Bureau d'étude SCE

Comité de pilotage : Ville de Sablé-sur-Sarthe, Onema 72, FDPPMA 72, DDT, AAPPMA la Sabolienne, LPO72, AELB, Conseil général 72, Région Pays de la Loire.

Coûts :

Etudes : 39 165 € TTC

Travaux : 200 K€ HT

Financement :

Agence de l'eau : 50%

Conseil Général de la Sarthe : 20%

Région Pays de la Loire : 10%

Syndicat de bassin de la Vaige: 20%